

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA MODERNISATION ET DE L'ACTION TERRITORIALE

SOUS-DIRECTION DE LA CIRCULATION ET DE LA SECURITE ROUTIERES

SERVICE DU FICHIER NATIONAL DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme MELOUTE Fax: 01.60.37.17.85

Réf.: CM /CPP/N° 11037

Paris, le

2 8 AOU 2012

Maître Rémy JOSSEAUME 32 rue du Temple 75004 Paris

Maître,

Par courrier en date du 28 juin 2012, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente,

De ce fait, le permis de conduire de votre cliente est de nouveau valide, et doté d'un point, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur et par délégation la chef de la section du permis à coints du sent de pur s'on et national des permis de Conduire

Fabienne FONTAS